

DELIBERATION N° 80/31 : INDEMNITES POUR INSTITUTEURS CHARGES DES CLASSES DE MER
1980

Sur proposition,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- qu'il sera versé à Monsieur GOLAB et Mademoiselle EL FOUNI, instituteurs de l'Ecole Primaire du Centre, qui vont assurer le fonctionnement des classes de mer à BREHEC (Côtes du Nord) du 20 Avril au 11 Mai 1980, une indemnité de 700 F 00 par personne, pour compenser les frais découlant de cette charge supplémentaire.